

- VILLE D'ORCHIES -

Arrêté n° 255-2022
(ST)

Le Maire de la ville d'Orchies,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2122-21 relatif aux pouvoirs et obligations du Maire ;

CONSIDERANT l'organisation d'un cortège dans le cadre des festivités « Orchies Libérée » le Dimanche 25 septembre 2022 ;

AFIN de garantir le bon déroulement de cet évènement ;

A R R E T E

ARTICLE 1 Le cortège empruntera le parcours suivant le 25 septembre 2022 à partir de 9h 30 : Départ rue du Collège (Parc du Millenium), rues Victor Delannoy, Floris Durez, Grand Camp, Victor Hugo, Commune de Paris, Résistance, Grand Camp, Floris Durez, Victor Delannoy, Avenue de la Libération, Faubourg de Douai, rues Jules Ferry, Place du Général de Gaulle, rues Jules Roch, des Combattants, Claude Jean, Charles Flon, demi-tour rond-point de la gendarmerie, rues Charles Flon, Claude Jean, Poterne, Bleuets, Jonquilles, Languette, Place André Thomas, avenue Kennedy, rues François Herbo, Germain Delettrez, Square du 8 Mai 1945, rues Georges Herbaut, Jules Ferry, Place du Général de Gaulle (fin du cortège).

ARTICLE 2 Le stationnement est interdit devant les Monuments aux Morts square du 8 mai 1945, Place des Combattants et devant la gare place André Thomas le 25 septembre 2022 de 7h 00 à 14h 00.

ARTICLE 3 Les services techniques communaux sont chargés de la pose de barrières et de stationnements interdits et la police municipale assurera la sécurité du défilé.

ARTICLE 4 Tout stationnement gênant et interdit pourra occasionner une verbalisation avec mise en fourrière du véhicule aux frais de son propriétaire.

ARTICLE 5 Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 6 - M. le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Orchies, M. le Chef de Poste de la police municipale, M. le Directeur des Services Techniques, sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

- Ampliation à M. le Capitaine du Centre de Secours et d'Incendie, M. l'Adjoint aux Fêtes.

Fait à Orchies, le 13/09/2022
L'adjoint délégué : Guy DERACHE

Certifié exact, Le Maire.



DGS